

14/ Réponse à l'alerte « La journaliste Isabelle Kersimon cible d'attaques en ligne » (4 juin 2021)

Alerte n°106/2021 reçue le 4 juin 2021 : Le 31 mai 2021, la journaliste française Isabelle Kersimon a déposé plainte contre X pour diffamation publique après avoir fait l'objet d'attaques sur les réseaux sociaux, suite à son enquête sur le mouvement politique « Le Printemps Républicain », parue les 4, 8, 11 et 25 février 2021 dans le magazine d'information en ligne « Slate ». La journaliste a notamment été accusée sur Twitter de violer la déontologie journalistique, de diffuser des thèses conspirationnistes, d'être raciste, alcoolique et de soutenir les islamistes. Les attaques proviennent essentiellement d'une vingtaine de comptes identifiés.

Réponse des autorités françaises :

Suite à la plainte pour diffamation publique déposée par la journaliste Isabelle Kersimon, une procédure est actuellement en cours sous le contrôle de l'autorité judiciaire.

La France rappelle son attachement indéfectible, sur le plan national comme international, à la liberté de la presse et à la liberté d'expression. La protection des journalistes, la lutte contre l'impunité des crimes commis à leur encontre et la garantie d'un environnement de travail sûr pour l'exercice des métiers de l'information constituent une priorité.